

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 18 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

Dans sa résolution 1482 (2003), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de quatre juges du Tribunal pour leur permettre de statuer sur des affaires dont ils avaient commencé à connaître avant l'expiration de leur mandat le 24 mai 2003. Au paragraphe 3 de sa résolution, le Conseil a prié le Président du Tribunal de lui communiquer, aux dates indiquées, une série de trois rapports sur l'état d'avancement de quatre affaires dont les juges concernés s'étaient occupés. Après avoir consulté les présidents des trois chambres d'instance, je vous fais tenir le premier de ces rapports, qui était demandé pour le 1er août 2003.

**Affaire *Cyangugu***

Le mandat des juges Dolenc et Ostrovsky a été prorogé pour qu'ils puissent statuer sur l'affaire *Cyangugu*, dans laquelle sont impliqués trois accusés. La présentation des moyens de preuve s'est achevée le 3 avril 2003. Une requête supplétive du Procureur concernant la comparution de témoins a été rejetée. Les conclusions écrites des parties ont été déposées le 26 juin 2003 et les audiences consacrées au réquisitoire et aux plaidoiries devraient commencer le 11 août 2003. À la fin de juillet 2003, la troisième Chambre d'instance aura résumé toutes les dépositions des témoins. La préparation du jugement est en cours.

**Affaires *Kajelijeli* et *Kamuhanda***

Le mandat du juge Maqutu a été prorogé pour lui permettre de statuer sur les affaires *Kajelijeli* et *Kamuhanda*. Dans l'affaire *Kajelijeli*, les audiences consacrées au réquisitoire et aux plaidoiries ont eu lieu du 14 au 16 juillet 2003. La phase du procès s'est achevée et la deuxième Chambre d'instance en est au délibéré. La préparation du jugement se déroule selon le calendrier prévu et le jugement devrait être rendu au plus tard en décembre 2003.

Dans l'affaire *Kamuhanda*, les audiences consacrées au réquisitoire et aux plaidoiries, qui devaient se tenir du 20 au 22 août 2003, ont été reportées en raison



de retard dans la traduction des documents d'audience, et se tiendront du 27 au 29 août 2003. La préparation du jugement est en cours et le jugement devrait être rendu au plus tard en décembre 2003.

#### **Affaire des médias**

Le mandat de la juge Pillay a été prorogé pour qu'elle puisse statuer dans l'affaire des médias, dans laquelle sont impliqués trois accusés. La présentation des moyens de preuve s'est achevée le 9 mai 2003. En application d'une ordonnance de la première Chambre d'instance, le Procureur a déposé ses conclusions écrites le 25 juin 2003. Les trois équipes de défense déposeront leurs conclusions écrites le 1er août 2003. Le Procureur a encore la possibilité d'introduire une réplique. S'il décide de le faire, la réplique devra être déposée le 15 août 2003 au plus tard. Les audiences consacrées au réquisitoire et aux plaidoiries devraient se tenir du 18 au 22 août 2003. La préparation du jugement se déroule selon le calendrier prévu.

Le Président du Tribunal  
(Signé) Juge Erik **Møse**

---